

Les deuxièmes Jeux se sont déroulés en France à l'été 1994. Bien qu'ayant été reportés d'un an, ils ont été une réussite : plus de 2 700 sportifs et artistes de 45 délégations ont participé à des compétitions sportives (21 records ont été établis) et à des concours culturels. Les prochains Jeux auront lieu en Afrique en 1997.

Organisations non gouvernementales

La plupart des associations de la Francophonie se sont formées soit en fonction de buts communs ou selon la vocation professionnelle. La grande diversité de ces organisations et la multitude de leurs programmes et activités donnent à la Francophonie une dimension importante qui lui permet de faire preuve d'un grand dynamisme et de déborder largement le secteur gouvernemental.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral accorde son appui à un certain nombre de ces associations fondées parfois par des Canadiens ou qui comptent aujourd'hui encore plusieurs Canadiens. Cet appui se manifeste sous forme soit de subventions annuelles ou ponctuelles (congrès, colloques, séminaires) ou par du personnel temporaire fourni par le Bureau du coordonnateur fédéral pour la Francophonie.

Au moment où la coopération entre les peuples et les cultures est en plein essor, les organisations non gouvernementales internationales prennent une importance croissante. De telles contributions se veulent donc un encouragement tangible aux divers groupes de Canadiens qui participent activement aux affaires internationales.

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)

L'AIPLF a été constituée au Luxembourg en 1967 à l'initiative de pays, dont le Canada, soucieux d'étendre le rayonnement de la Francophonie. Trente-six parlements sont aujourd'hui représentés au sein de l'AIPLF. Le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario constituent des sections autonomes au même titre que la section canadienne. L'AIPLF a été présidée par un Canadien, de sa fondation à 1990.

Cette institution vise à renforcer la solidarité que l'usage de la langue française crée entre les parlementaires qui la composent et à établir ainsi un véritable échange culturel. À cette fin, ses membres étudient des questions culturelles, économiques et sociales d'intérêt commun.